L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 12 MAI 1875. [illegible] Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 12 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, —trois terrains dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Bienville, Tonti et Rocheblave.—Aussi à 5 heures de l'après-midi, à l'entrepôt Nos 23 et 25 rue Orléans,—meubles et effets.

Par G. Léaument, au No 60 de la rue de Chartres,—chapeaux fins, vêtements, chaussures.

Par Hoffman, Marks & Co.—au No 38 de la rue de Chartres—marchandises sèches, lingerie et "notions."

ATTENTION!!

☞ Propriété améliorée à l'encan par le shérif. Nous appelons l'attention publique sur la vente aux enchères qui aura lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif, d'un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, rue de la Douane, entre celles Tonti et Rocheblave, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Pour les détails et les conditions, voir aux annonces.

ATTENTION!!

☞ Le shérif procédera aujourd'hui, à 5 heures P. M., à son entrepôt, Nos 23 et 25 rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, à l'adjudication d'une quantité de meubles neufs.

SPECTACLE.

Mercredi, 12 mai 1875.

ACADÉMIE. — Cirque de l'Amérique du Sud de Aymar.

Une lettre tardive de M. Wheeler.

On se souvient de l'émotion que causa dans le camp radical l'acte, cependant bien simple et bien naturel, par lequel les conservateurs de la Chambre rendirent à quatre de leurs collègues les siéges que les radicaux, présidés par M. Hahn, avaient enlevés à ceux-ci.

L'organe radical, le *Republican*, jeta les hauts cris et dénonça le fait comme une violation de la foi jurée, comme une rupture du compromis. Il y eût des menaces de représailles. Les sénateurs radicaux devaient expulser M. Goode et réinstaller l'immaculé Crozier, qu'on avait pourtant pourvu d'une bonne place. On allait jusqu'à dire que les sénateurs allaient s'ajourner de jour en jour sans voter aucune loi. Franchement, pour ce qu'ils ont fait, on n'eût pas perdu grand chose à cet ajournement.

Le *Republican* ne fut pas le seul dans la presse locale à accuser les conservateurs d'avoir violé le compromis. Le *Times* fit [illegible], et ces deux journaux publièrent les dépêches suivantes :

Nouvelle-Orléans, 20 avril 1875.

A l'hon. Wm. P. Frye, Lewiston, Maine.

Les démocrates ont remplacé aujourd'hui quatre membres républicains. Télégraphiez moi si, dans votre opinion, l'arrangement signé, les démocrates pouvaient troubler aucun des membres de la Chambre, excepté ceux mentionnés dans la sentence arbitrale comme devant sortir.

S. B. PACKARD.

Lewiston, Mne., 21 avril.

A S. B. Packard, marshall des Etats-Unis :

Par l'arrangement et la sentence, la composition de votre Législature devait rester comme nous l'avons laissée. Les démocrates violent la bonne foi et leur honneur par leur tentative pour changer cette composition.

WM. P. FRYE.

Washington, D. C., 19 avril 1875.

Au gouverneur Kellogg :

J'ai examiné soigneusement la question de quatre membres et tout en gardant l'opinion exprimée à vous et à Packard, je ne me crois pas libre de donner une opinion écrite sans le concours de mes collègues.

W. A. WHEELER.

Le *Republican* fit précéder cette publication de titres flamboyants : "Violation de foi démocratique et manquement à l'honneur." Le *Times* se contenta de dire que la correspondance s'explique d'elle-même.

Elle s'expliquait pour M. Frye, comme nous le démontrâmes par la rédaction ambiguë de la dépêche de Packard, qui avait induit M. Frye en erreur sur la nature du cas. Mais elle ne s'expliquait pas du tout en ce qui concernait M. Wheeler, car elle ne faisait pas connaître l'opinion qu'il avait exprimée à MM. Kellogg et Packard. Le *Republican* ne manqua pas de dire que cette opinion était défavorable aux démocrates, et dans son numéro du 21 avril, nous trouvons un long article consacré à cette question, article dont nous extrayons ce qui suit :

"Il importe peu que les démocrates aient eu ou non que les siéges de ces quatre membres étaient garantis. Ils savaient, depuis le commencement, que les républicains croyaient qu'il était entendu qu'on ne troublerait pas les quatre membres admis par eux. Ils savaient que les républicains avaient *tiré cette impression de la déclaration de M. Wheeler* que ces membres occupaient légalement leurs siéges, et qu'ils ne devaient pas être dérangés."

Le *Times*, de son côté, dans son numéro du 20, assurait avoir entendu M. Phelps dire qu'on ne s'était pas proposé par l'arbitrage d'intervenir dans la composition de la Chambre sauf pour donner des siéges aux membres reconnus par les arbitres. Ce journal ajoutait :

"Plusieurs personnes rapportent que M. Wheeler a déclaré expressément que ces quatre membres devaient rester dans leurs siéges. Roundabout a entendu dire que M. Estilette, dans une conversation avec le général Sheridan, a engagé sa parole qu'il n'interviendrait pas contre ces membres........M. Packard déclare qu'avant de quitter Washington, il a consulté MM. Hoar, Frye et Marshall sur ce sujet, et l'opinion a été unanime que ces membres devaient garder leurs siéges."

Ainsi, grâce à la réticence de la dépêche de M. Wheeler et au mutisme de Kellogg et Packard qui, connaissant la véritable opinion de cet arbitre, se gardaient bien de démentir les journaux, tout le monde devait croire que les démocrates avaient manqué à une promesse faite, à une entente formelle.

M. Wheeler a attendu vingt jours avant de s'expliquer, mais son explication est catégorique et elle confond M. Packard et tous ceux qui ont trempé dans cet indigne complot pour fausser la vérité et pour pousser les radicaux à une rupture du compromis. Nous avons publié hier une analyse de la lettre de M. Wheeler au *Times*, nous reproduisons en entier les passages relatifs à la question des quatre membres.

"Les arbitres n'avaient rien à faire que de prononcer sur les réclamations des sénateurs et des membres de la Chambre qui signeraient l'arrangement.

Naturellement l'ajustement ne pouvait affecter nul autre. Il donnait simplement un conseil aux membres républicains de l'assemblée générale. Il ne pouvait chercher et ne cherchait pas directement à intervenir avec les droits des membres alors siégeant ou qui avaient des certificats du Bureau des Retours, mais dont les siéges avaient été réclamés par les démocrates.

Après le départ des démocrates de la Chambre le 4 janvier et pendant la session, les républicains privèrent de leurs siéges quatre démocrates qui avaient des certificats du Bureau des retours et dont les noms étaient sur la liste des membres dont s'était servi le secrétaire républicain pendant la tentative d'organisation. Aucun de ces quatre démocrates réintégrés pendant la session extraordinaire n'était partie dans les articles d'ajustement. On ne pourrait trouver personne en Louisiane qui oserait prétendre qu'à l'époque où ces quatre démocrates furent exclus, il y avait à la Chambre un quorum présent ; ainsi ces quatre démocrates n'avaient pas été légalement privés de leurs siéges.

Mais ceux qui imputent de la mauvaise foi aux démocrates, répliquent que l'arrangement contenait cette disposition.

L'arrangement porte :

"La Chambre des représentants, en ce qui touche la composition de ses membres telle qu'elle résultera de l'arbitrage, restera sans changement, excepté par la démission ou la mort de ses membres jusqu'à une nouvelle élection" et cette condition n'a pas été violée. Les démocrates n'ont jamais mis en question l'action du Bureau des retours, excepté pour les cas référés au comité. Ils étaient disposés, à ces exceptions près, à s'y soumettre. *Mon interprétation de la disposition qui précède, est que la Chambre des représentants devait être telle que l'avait constituée le Bureau des retours.*

Plus tard des erreurs de ce Bureau avaient été corrigées dans des cas spécifiés dans l'arrangement par le comité d'arbitrage et par l'adoption de ses décisions par la Chambre des représentants. Les parties à l'arrangement n'ayant fait aucune stipulation pour ces cas, ne pouvaient loyalement être tenues de relever ces quatre membres des siéges auxquels ils avaient été déclarés élus par le Bureau des retours et dont "moins d'une majorité des membres" de la Chambre avait essayé de les priver.

Ces quatre membres ayant droit à leurs siéges, et n'ayant rien fait pour les perdre, leur réintégration fut un acte de justice simple et que doivent approuver tous ceux qui connaissent les faits."

M. Wheeler dit, au sujet des allégations de mauvaise foi contre les démocrates, qu'ils n'ont pas agi secrètement. Il entre dans des détails sur l'opposition manifestée lors de la première acceptation des termes de l'arrangement et dit :

"Le jour qui précéda la réunion de la session extraordinaire de la législature, je trouvai chez le général Sheridan des fonctionnaires républicains de marque et le col. Leonard, du Shreveport *Times*, qui avait été le meneur des négociations du côté des démocrates.

L'affaire des quatre membres fut pleinement discutée dans la chambre du génl. Sheridan, et le col. Leonard nous informa distinctement qu'il ne voulait rien cacher et qu'il devait nous avouer que si les décisions du comité étaient acceptées par la Chambre, les démocrates réintégreraient promptement les quatre membres.

Je devais faire cette déclaration pour rendre justice à M. Leonard et à ceux qu'il représentait.

Je puis aisément voir comment à distance, des gens, qui ne connaissent pas les faits en détails, peuvent penser que les démocrates sont coupables de ne pas avoir observé les dispositions que j'ai citées, mais je ne puis loyalement les considérer comme coupables et la justice qui doit caractériser les partis comme les individus, leur donnait droit à cette explication."

Nous engageons les représentants et sénateurs républicains à méditer sur cette lettre de M. Wheeler. Elle leur prouve combien peu ils doivent ajouter foi aux déclarations des meneurs de leur parti, de ces hommes sans conscience et sans scrupules, qui cherchent à perpétuer en Louisiane les dissensions et l'antagonisme de race, afin de continuer à s'engraisser aux dépens de toute la population.

EL COMERCIO.—Nous avons reçu le premier numéro d'un nouveau journal fondé à New-York sous ce titre et qui porte la date du 1er mai. *El Comercio* est rédigé en espagnol avec une traduction en anglais, et il se propose de s'occuper spécialement des relations commerciales des Etats-Unis avec les pays d'Amérique où la langue espagnole est en usage. Le nouveau journal est publié par A. B. Phillips & Co., 237 Broadway. Il remplacera "El Precio Corriente Americano y Gazeta Comercial" qui cesse d'exister.

AVIS AUX POSTULANTS POUR ENTRER AUX ACADÉMIES DE WEST POINT ET D'ANNAPOLIS.—Nous publions la note suivante pour l'information des intéressés.

Les postulants pour la nomination à l'Académie militaire de West Point ou à l'Académie navale d'Annapolis, du premier district congressionnel sont requis de se présenter devant le comité d'examen, lundi prochain, 17 mai, à six heures et demie du soir, au bureau de la Compagnie du chemin de fer de Carrollton, rue Baronne No 17.

Les messieurs dont les noms suivent composent le comité : Général Beauregard, E. M. Lusher, George J. Lord, Félix Limet, Dr Samuel Chopin.

Les conditions d'âge pour être admis sont : de 14 à 18 ans pour l'Académie navale, de 17 à 22 pour l'Académie de West Point.

Les postulants doivent avoir un certificat de santé du Dr Choppin pour paraître devant le comité.

R. L. GIBSON,
Représentant du 1er dist. Cong.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION.—On trouvera plus loin la liste des directeurs que cette compagnie vient d'élire pour l'année courante. Ce sont des hommes d'affaires habiles entre les mains desquels les intérêts de la compagnie doivent nécessairement se développer avec succès. Nous remarquons avec plaisir que M. A. Chiapella a été réélu président à l'unanimité. Nous en félicitons la compagnie, elle ne pouvait choisir un plus digne homme. Nous la félicitons aussi d'avoir conservé M. J. M. Crawford dont l'activité et la courtoisie sont si fort appréciés de tous ceux qui ont des affaires avec la compagnie.

CHEMIN DE FER DE LA NLLE-ORLÉANS ET DU TEXAS.—On verra par un avis inséré dans nos colonnes qu'à partir de demain, jeudi, 13 mai, le bateau à vapeur Frank Morgan, employé pour conduire les voyageurs à Westwego, point d'arrêt du chemin de fer de Donaldsonville, partira tous les jours du quai en face la rue Bienville à 7 heures 45 minutes du matin. Au retour il arrivera à quai à 5 heures du soir. On recevra le frêt au bateau jusqu'à 2 heures P. M. Le frêt de retour sera délivré à destination le lendemain matin.

SOURCES DE BLADON. — Nous avons eu le plaisir de voir hier M. J. Conner jne, l'un des propriétaires des célèbres sources de Bladon. Ces sources situées sur la rivière Bigbee, comté de Choctaw, Alabama, à 100 milles de Mobile, sont au nombre de trois. Il y a la source sulfureuse, la source dite de Vichy et la source Calcium, dont les eaux analysées avec soin par d'habiles chimistes possèdent des propriétés curatives distinctes pour différentes espèces de maladies.

On peut se rendre aux sources de Bladon en moins de 24 heures. En partant le mardi ou le samedi de la Nouvelle-Orléans par le train de 8 heures du matin du chemin de fer de Mobile, on arrive à temps dans cette ville pour s'embarquer sur le bateau qui part à cinq heures du soir et arrive aux sources le lendemain matin.

L'ouverture de la saison régulière doit avoir lieu le 1er juin, mais les visiteurs pourront déjà trouver avant cette époque toutes les conditions de confort désirables.

Les prix de la pension sont très modérés et les invalides trouveront aux sources une existence agréable, entre-mêlée de distractions, l'air salubre des pinières et toutes les conditions hygiéniques propres à activer l'effet salutaire des eaux.

Messieurs Isaacson, Seixas & Co., négociants, rue du Canal Nos 48 et 50, sont les agents des sources de Bladon et donneront toutes les informations demandées. M. J. Conner repart demain pour les sources, on pourra le voir encore aujourd'hui au bureau de ces messieurs.

CARRIE A. THORN.—Ce beau bateau, qui vient d'être réparé à neuf, fera le service entre la Nouvelle-Orléans et Baton-Rouge, partant d'ici tous les mercredis et les samedis à 5 heures du soir. Il est commandé par le capitaine Allen Jumel, qui a pour assistant M. Chas. A. Brulé. Ces deux hommes méritent au plus haut degré la confiance des voyageurs et des expéditeurs.

BEAUX ET BONS MEUBLES.—Voulez-vous de beaux et bons meubles de chambre à coucher ?

Adressez-vous à M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

Voulez-vous de beaux et bons meubles de salle à manger ?

Adressez-vous à M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

Voulez-vous de beaux et bons meubles de salon ?

Adressez-vous à M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

Prix extrêmement modér[é].

—Pendant la nuit du 29 mars, une pluie de cendres est tombée sur plusieurs points, en Norwége et en Suède. Il est arrivé quelques détails sur ce phénomène, et il en résulte que, le matin du 30 mars, la neige s'est trouvée couverte de cendres sur une grande étendue et en quantité considérable : il y avait, dans un verre de neige, une cuillerée de cendres.

M. le professeur Fearnley, de Christiania, ayant reçu des échantillons de ces cendres, les a microscopiquement examinés, assisté du professeur Kierulf, et ces savants ont déclaré qu'elles sont, en réalité, de la pierre ponce pulvérisée, tout à fait identique à celle qui se trouve en masse dans le volcan de l'Hékla.

Dans la mer, on a trouvé de gros morceaux de pierre ponce, renfermant une forte odeur de soufre. Ainsi, on peut supposer qu'une éruption de l'Hékla vient d'avoir lieu.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

L'ARRIVÉE DU CAPITAINE EADS.

Sa réception à l'Hôtel St-Charles.

Le capitaine Jas. B. Eads, l'homme aux jetées, est arrivé hier matin dans notre ville, à bord du steamer "Great Republic", accompagné de sa fille, Miss Mattie Eads, de M. James Andrews et de Miss Andrews.

Aussitôt débarqué il a retenu des appartements à l'hôtel St-Charles et il a reçu dans la journée de nombreuses visites ; la plupart de nos citoyens les plus notables et les membres de la presse se faisaient un devoir d'aller lui souhaiter la bienvenue à la Nouvelle-Orléans.

Le capitaine Eads est un beau vieillard, aux traits énergiques, à la figure intelligente et douce. On s'aperçoit à première vue que ce n'est pas un homme ordinaire, car il a ce je ne sais quoi qui trahit l'homme supérieur.

Quoique son système de jetées ait rencontré beaucoup d'opposition dans le début, de la part des ingénieurs louisianais, le capitaine Eads doit être accueilli dans notre ville comme un sauveur, car les milliers d'hommes qui se trouvent actuellement sans travail, vont enfin avoir l'occasion de trouver de l'emploi.

Ils n'auront plus besoin de dépendre, pour leur moyens d'existence, des aumônes d'une association de charité, mais ils pourront, s'ils le veulent, gagner honorablement leur vie, tout en conservant leur indépendance.

L'homme qui est forcé par les circonstances de vivre d'aumônes, perd peu à peu de sa dignité et s'habitue à l'oisiveté, tandis que le travail ne peut que le réhabiliter dans sa propre opinion et lui conserver le respect de soi-même et l'estime de ceux qui l'entourent.

Nous recevons donc avec joie la nouvelle de l'arrivée du capitaine Eads au milieu de nous, car nous considérons qu'il apporte du pain à des milliers de familles.

Quant à son système de jetées le temps seul démontrera d'une manière irrécusable si c'est lui qui a raison et les ingénieurs louisianais qui ont tort.

La réception officielle du capitaine Eads a eu lieu hier soir, à sept heures et demie, au salon P. de l'hôtel St-Charles.

L'assemblée se composait des comités nommés par la Chambre de Commerce, la Bourse des Marchands et la Bourse au Coton, des négociants les plus connus de la ville, des ingénieurs et des membres de la presse.

Au premier rang on distinguait le général G. T. Beauregard, MM. Cyrus Bussey, E. P. Marshall, E. F. Converse, D. Jackson, W. L. Bell, W. Vose, le voyer de la ville, M. Hardie, le juge Kennard et MM. Rozier, W. J. Coyle et Ziegler.

Après les cérémonies de la présentation, messieurs Cyrus Bussey et W. C. Raymond ont tous les deux pris la parole pour souhaiter la bienvenue au capitaine Eads et lui faire part des sympathies de la population louisianaise à son égard.

Le capitaine Eads a paru vivement touché de l'accueil cordial qui lui était fait et a répondu à tous les compliments qui lui étaient prodigués avec une simplicité qui prouvait qu'il pensait véritablement tout ce qu'il disait. Nous ne pouvons malheureusement donner qu'un résumé succinct de son discours ; mais nous nous efforcerons autant que possible de traduire exactement ses propres paroles.

Voici ce qu'il a dit :

Discours du capitaine Eads.

Messieurs,— Je suis plus touché que je ne pourrais le dire des nombreuses marques de sympathie que vous m'avez prodiguées ce matin, et je puis ajouter que je suis fier, au delà de toute expression, de l'accueil cordial, et flatteur que vous me faites, au nom de la grande ville de la Nouvelle-Orléans, cette superbe métropole du Sud, que, j'espère, avec l'aide de Dieu, pouvoir rendre en quelques années plus prospère qu'elle ne l'a jamais été.

En vérité, vous m'avez tant fait, messieurs, avec tous vos compliments et vos bonnes paroles, que les mots me manquent pour vous exprimer toute ma gratitude.

Je n'ai encore rien fait, cependant, pour mériter une réception aussi flatteuse pour moi, et je dois vous demander d'attendre l'accomplissement de l'œuvre que j'ai projetée et que le Congrès des Etats-Unis a bien voulu me confier, avant de me proclamer un sauveur.

Le grand fleuve qui baigne les quais de votre ville doit être ouvert au commerce des nations, et je vous l'ai déjà dit, avec l'aide de Dieu j'espère que le plan que j'ai conçu réussira. (Applaudissements.)

Je me suis associé un de vos concitoyens les plus distingués, que vous connaissez tous, le colonel J. W. R. Bayley ; je me suis adjoint aussi sir Charles A. Hartly, dont la réputation comme ingénieur est connue, et le colonel Andrews, qui m'a aidé si efficacement de ses conseils dans mes travaux à St-Louis.

Je terminerai, messieurs en vous déclarant ici que j'emploierai toute l'énergie et le peu de talent dont le ciel m'a doué pour que mon œuvre soit terminée avant la célébration du centième anniversaire de l'Indépendance de l'Union américaine.

Des centaines de navires, appartenant à toutes les nations du monde, pourront alors entrer librement dans votre port et la Nouvelle-Orléans deviendra le grand entrepôt de grains et de céréales de toute la vallée du Mississipi.

Après ce discours qui a été salué par des applaudissements prolongés, le capitaine Eads a été de nouveau complimenté par tous ceux qui l'entouraient et l'assemblée s'est dispersée.

Séance du Conseil Municipal.

Le conseil se réunit à midi sous la présidence du maire Leeds. Tous les administrateurs sont présents.

Après les affaires de routine ordinaire, M. Bonny, administrateur du département des assessments, présente un rapport dans lequel il dit qu'en vertu de l'injonction lancée par la Cour supérieure de district, il a arrêté le travail relativement à l'évaluation des propriétés de la ville pour l'année courante, dans son département, et qu'il n'a gardé que les employés dont il a absolument besoin.

Il ajoute que sans cette interruption ce travail aurait été complété, et il demande conséquemment, que l'avocat de la ville reçoive l'instruction de s'opposer par tous les moyens en son pouvoir à la mise en vigueur de la prétendue loi d'assessment, en vertu de laquelle l'injonction a été lancée.

Son rapport est reçu et référé à l'avocat de la ville.

La résolution suivante présentée au nom du comité spécial des administrateurs, est adoptée à l'unanimité :

Attendu, que la plupart des contribuables qui doivent leurs taxes à la ville semblent croire que l'ordonnance 2005, intitulée une ordonnance relative au paiement des taxes arriérées, et qui expire le 1er juin 1875, sera encore maintenue après cette époque ;

Attendu, qu'il est de l'intérêt de ces contribuables délinquants qu'ils soient éclairés, afin qu'ils puissent se prévaloir de cette ordonnance très libérale qui leur permet de payer leurs taxes arriérées à moitié moins que dans le premier assessment,

Résolu, que le Conseil renouvelle sa déclaration que sous aucune considération le terme de la dite ordonnance ne sera prolongé au-delà de l'époque fixée, et que toutes taxes non payées le 1er juin de cette année seront exigibles au comptant.

Résolu en outre que le maire soit autorisé à faire publier cette résolution ainsi que l'ordonnance 2005 dans tous les journaux quotidiens de la ville jusqu'au 31 mai.

Une résolution est également adoptée pour souhaiter la bienvenue au capitaine Eads et pour lui promettre la coopération active du Conseil dans l'accomplissement de son œuvre. La résolution appelle aussi l'attention du capitaine Eads sur le nombre très considérable d'hommes sans emploi à la Nouvelle-Orléans.

Une autre résolution est adoptée, donnant à l'administrateur du département du commerce et à l'administrateur du département des Water-Works l'instruction de préparer un plan pour améliorer les quais et les atterrissages de la ville ainsi que les Water-Works.

M. Pilsbury, administrateur du département des finances, présente la résolution suivante :

Attendu qu'il devient impossible de continuer à administrer les affaires de la ville sur la base du comptant, selon la détermination du conseil actuel quand il est entré en pouvoir, à cause des recettes pour taxes et pour licenses qui diminuent de plus en plus et à cause de la nécessité imposée par une mauvaise loi, de réserver un montant considérable, sur lequel il faut payer intérêt, pour la police et les écoles publiques ;

Attendu, que par un dernier amendement constitutionnel, le maire et les administrateurs sont prohibés de contracter aucune dette sans avoir en caisse les fonds nécessaires pour la liquider ;

Attendu, qu'il faut choisir entre l'alternative de décharger tous les employés du gouvernement de la ville et de cesser toute opération, ou d'adopter des mesures extraordinaires pour se procurer les fonds indispensables au maintien de l'administration ;

Résolu, que dans le but de préserver et de maintenir le gouvernement de la ville, de sauvegarder les intérêts du créancier public et de veiller autant que possible à l'état sanitaire de la ville, qu'un assessment de cinquante pour cent soit prélevé sur tous les intérêts échus ou à échoir pendant six mois et que le reste soit distribué, au pro rata, aux créanciers de la ville, détenteurs de bons, aussitôt que réalisé.

M. Burke demande la parole sur cette résolution et fait un discours pour déclarer que, tout en l'approuvant entièrement, il ne croit pas que la ville soit autorisée par la loi à prendre une pareille détermination sans le consentement de la Législature.

Il demande donc que la prochaine séance du conseil soit fixée pour vendredi à midi et que la résolution soit déposée sur le bureau jusqu'alors, afin de donner le loisir de consulter des autorités.

Le conseil s'ajourne à vendredi [illegible].

Outrage dans un char urbain.

Un citoyen digne de foi, nous raconte qu'il a été témoin, dimanche dernier, dans la soirée, d'une scène de lâcheté révoltante. Plusieurs nègres, une douzaine environ, avaient pris passage dans un char de la rue de l'Esplanade qui se rendait en ville et dans lequel se trouvaient des personnes revenant d'une fête champêtre donnée sur le bayou des canards. Ces nègres se livraient à une conversation des plus inconvenantes, quand un jeune homme, indigné de la vulgarité, de l'obscénité des propos tenus, les pria de se mieux comporter ; mais ceux-ci irrités de la remarque, se ruèrent sur le malheureux jeune homme et le maltraitèrent de la façon la plus brutale, la plus féroce.

Le citoyen de qui nous tenons ce récit aurait voulu porter secours au jeune homme, mais le nombre des misérables l'en a empêché ; et il a jugé préférable de quitter le char plutôt que de brûler la cervelle au premier qui aurait osé diriger une insulte à son adresse. Voilà un outrage qui, malheureusement, nous commet à signaler bien souvent, et il est à désirer que les autorités s'occupent d'empêcher qu'ils se répètent, en punissant sévèrement les auteurs.

Le nouveau chef de police.

A une réunion générale du Bureau des commissaires de police, sous la présidence de C. C. Antoine, prétendu lieutenant-gouverneur de la Louisiane, le capitaine Wm. F. Loane, a été choisi comme surintendant de police, pour remplacer M. A. S. Badger, qui a donné sa démission afin de devenir collecteur de taxes.

Le sergent Robinson a été promu au grade de capitaine et prendra possession du second précinct.

Le sergent Malone a été également promu au grade de capitaine et chef du service secret de la police.

Arrestation d'un fonctionnaire fédéral [illegible].

Un député du marshal des Etats-Unis Packard a arrêté, hier matin, un certain Harry Hayem, alias E. Parish, collecteur de la douane pour le port de Fernandina dans l'Etat de la Floride, qui est accusé de détournement de fonds. Il a été conduit devant le commissaire des Etats-Unis Weller, qui l'a envoyé à la prison de paroisse jusqu'à ce qu'on puisse le faire conduire en Floride pour être jugé.

Changements à la Douane.

Lundi dernier, M. J. M. Parker a cédé sa place d'inspecteur de la Douane à J. Madison Wells, le notoire ex-président de l'infâme Bureau des retours, pour prendre lui-même possession du département de la poste, M. Ringgold n'ayant pas été considéré par l'administration de Washington comme étant assez radical pour être conservé.

Le nouveau maître de poste a adressé une circulaire à ses nombreux employés dans laquelle il parle de réduction de salaires et de réformes.

Meurtre.

Hier soir, entre 5 et 6 heures, une querelle entre marins s'est élevée à bord du navire américain "Norris," à 13 milles au-dessous de la ville. Un des marins, nommé Connor, a été tué et son corps a été apporté à la station du 5e précinct par le remorqueur "Wicca" qui a amené en même temps neuf prisonniers, parmi lesquels un nommé Thos. Crane, accusé de ce meurtre.

A cette nouvelle, notre rapporteur s'est rendu immédiatement à la station du 5me précinct où il a vu Connor étendu et nu jusqu'à la ceinture. Son corps était couvert de sang ; il avait les yeux ouverts et une balafre de deux pouces sur le côté gauche du cou. Il était âgé de 30 ans environ, robustement construit et avait le teint clair.

S'étant rendu à la cellule No 3 où étaient les prisonniers, notre rapporteur en a vu un qui était pris de whiskey de manière à ressembler à une brute. Il n'a rien pu tirer des autres. Le navire était en destination du Hâvre. Il est maintenant à la pointe en quête d'un nouvel équipage.

Réorganisation de la Chambre de Commerce.

La Chambre de Commerce a eu une réunion spéciale, avant hier soir, pour se réorganiser d'après la nouvelle charte qui lui a été accordée par la Législature.

Les citoyens dont les noms suivent ayant désiré devenir membres de la Chambre de Commerce ont été acceptés à l'unanimité :

W. B. Clarke, John F. Wyche, M. V. Joyce, Joseph A. Aiken, W. P. Toomer, L. H. Gardner, R. H. Marr, G. L. Hall, W. C. Raymond, George L. Kouns, Forrester Dolhonde, Sam Mullen, N. T. N. Robinson and R. S. Rickey.

On a procédé alors au choix des officiers. M. Bayley a proposé le nom de M. J. M. Sandidge, comme président, mais M. Sandidge ayant décliné, M. Cyrus Bussey a été élu à l'unanimité.

M. Seixas a proposé le nom de M. W. C. Raymond comme premier vice-président, et M. Raymond, après avoir fait quelques objections, a fini par consentir et a été élu à l'unanimité.

M. Joseph H. Bowling a été ensuite élu comme second vice-président et M. W. M. Burwell comme secrétaire trésorier.

M. Sandidge, président du comité de réorganisation, a présenté une résolution qui a été adoptée à l'unanimité pour limiter le salaire du secrétaire-trésorier à $500 par an et pour prohiber qu'il soit question de politique dans la Chambre de Commerce.

Il a été question aussi de former une compagnie pour construire un chemin de fer qui doit aller au Texas, et plusieurs plans ont été présentés à ce sujet. M. Bussey a dit que le capitaine Eads était attendu à la Nouvelle-Orléans et qu'aussitôt son arrivée un comité de la Chambre de Commerce irait le trouver pour le recevoir et l'inviter à parler au peuple dans une assemblée.

La Chambre s'est alors ajournée.

TEMPERATURE. — 11 mai 1875.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien :

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	72	22
12 M.	85	29
3 P. M.	86	30
6 P. M.	81	27

UN COURANT BELLIQUEUX EN ALLEMAGNE.—Un journal fort répandu à Berlin, le *Berliner Tageblatt*, publie, relativement au souffle belliqueux qui paraît avoir récemment traversé l'Allemagne, certaines appréciations dignes d'un réel intérêt.

Nous prétendons, dit cette feuille à la date du 21 avril, que la *Post* était bien informée et que, ces jours derniers, il n'est produit dans les cercles gouvernementaux un courant belliqueux qui en partie dure encore. Nous réitérons expressément : un courant dans les cercles gouvernementaux, et nous voulons marquer par là que les opinions sont divergentes. Sans être trop pessimiste, on peut se douter que le vieil empereur, fidèle à son caractère, voudrait conserver la paix jusqu'au dernier moment.

Mais il a devant lui un ennemi belliqueux, belliqueux non pas dans le sens du chauvinisme français, mais exclusivement en vue de la défensive. De très hautes autorités militaires sont tout à fait convaincues qu'une nouvelle guerre est immanquable, et elles pensent qu'un peu plus tôt vaudrait mieux qu'un peu plus tard.

C'est ce qui explique comment on est arrivé à cette conclusion que, si la guerre est inévitable, il est préférable de prendre l'offensive que d'attendre une attaque.

—Des lettres de Berlin annoncent la fondation dans cette ville d'un grand journal piétiste qui combattrait sur le terrain protestant les doctrines de M. de Bismarck. M. d'Arnim ferait, dit-on, les fonds de cette nouvelle publication.

—Le fameux cheval *Boiard*, vainqueur du prix de cent mille francs en 1873, vient d'être vendu par M. Delamarre à M. de Rotschild au prix de cent cinquante mille francs. Une des conditions de la vente stipule que Boiard ne courra plus en France. M. de Rotschild veut en faire un reproducteur.

—CHALEUR EXTRAORDINAIRE.—Londres, 21 avril. Une chaleur intense règne sur toute l'Ecosse et dans le nord de l'Angleterre. Le thermomètre Farenheit est monté jusqu'à 80° au soleil et à 75° à l'ombre. On a enregistré deux mort par insolation.

—Pratique contre la fièvre.—La théorie du [illegible]

Recommandation [illegible]. Wellington, comté Lorain, O. [illegible] Dr R. V. Pierce, Buffalo, N. Y.—[illegible] Golden Medical Discovery [illegible]

[illegible]

PROCUREZ-VOUS LA MACHINE A COUDRE [illegible]—La machine [illegible]

Décédé, [illegible]

VENTE EN [illegible]
AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES [illegible]

Avis.
J. BAPTISTE BLUM [illegible]

MAGNESIA
Aereada Antibiliosa Purificativa,
DELICIEUX APÉRITIF
PRÉPARÉ PAR

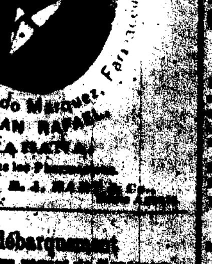

A vendre par tous les Pharmaciens.
E. J. HART & Co.

En débarquement
du navire [illegible]
40 barriques vin rouge [illegible]
C. CAVAROC & SON.

En débarquement
du navire [illegible]
400 [illegible]
C. CAVAROC & SON.

SOURCES DE BLADON.
[illegible]

HEBERT & CIE,
59 - - Rue de Chartres - - 59
[illegible]
Grand étalage de Livres [illegible]
[illegible]
Grand et magnifique assortiment de [illegible]
LIVRES POUR ECOLES [illegible]
PAPIERS PEINTS
[illegible]
En débarquement
150 BARRIQUES [illegible]

P. MALLARD,
56 - - Rue Royale - - 56
[illegible]

Avis très important.
[illegible]

EAU DE VICHY.
150 [illegible]
FREDERICKSON & HARTE.
Dr ALFRED MERCIER,
[illegible]
Leçons d'Espagnol.
[illegible]
ESCARGOTS ! ESCARGOTS!
[illegible]
Compagnie d'Assurance de l'Union [illegible]
[illegible]
CONTROUCHE & SOIN.
[illegible]
DARAUX & VERGNOLE
[illegible]

Taxes de 1875.
[illegible]
Département des Finances.
HOTEL DE VILLE,
[illegible]
LICENSES,
TAXES DE VILLE.
[illegible]
Taxes de [illegible]
[illegible]
Avis aux actionnaires.
[illegible]
Pour Bordeaux.
[illegible]
Chemisière.
[illegible]

VOICI LE MOMENT !

VETEMENTS

à des prix encore réduits.
[illegible]

LEON GODCHAUX,
[illegible]

[illegible]
Propriété à vendre et à louer.
Machine à vapeur à vendre.
[illegible]
A vendre.
[illegible]
A LOUER.
[illegible]
A louer.
[illegible]
Avis Important aux Planteurs et autres !
[illegible]

CIGARES, CIGARES
Faits par Millions,
No 73, RUE DE CHARTRES.
[illegible]
[illegible] MARINEL.

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de Tabac du Sud, à la Vapeur.
[illegible]
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Ver. MAIGNAN,
NÉGOCIANT - COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT,
[illegible]
23 et 25 - - - - Rue Bienville - - - - 23 et 25
NOUVELLE-ORLEANS.

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne
COMMISSION MERCHANTS,
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.
[illegible]
New York. [illegible] New Orleans.

Restaurants, Hôtels, &c.
RESTAURANT TRIBOGNI.
Salons Particuliers.
[illegible]
RESTAURANT et HOTEL
De Joseph Pastana,
[illegible]
A BAY-PASCAGOULA, MISS.
[illegible]
ST-JULIEN HOTEL.
[illegible]
NEW YORK.
[illegible]
Restaurant des Quatre-Saisons.
[illegible]
Oyster Restaurant.
MM. GERMAIN & AUGUSTE,
[illegible]
Pharmacie E. Deléry,
[illegible]
PIERRE SAMORINE,
[illegible]
BALANCES DE FAIRBANKS
[illegible]
Balances de Fairbanks, pour le Coton;
[illegible]
No 66 de la rue du Camp.
[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
[illegible]

THEOPHILE DUBOIS,
Courtier en Marchandises
[illegible]

LE MAGASIN ROUGE!
[illegible]
M. LION,
[illegible]

G. W. DUNBAR & SONS.
[illegible]
Spécialité de
SIROPS
DE FRUITS.
[illegible]
CONSERVES,
[illegible]

MEUBLES.
R. M. & B. J.
MONTGOMERY,
Marchands de Meubles
[illegible]

MEUBLES.

MEUBLES.
[illegible]
J. A. LACROIX,
[illegible]